



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

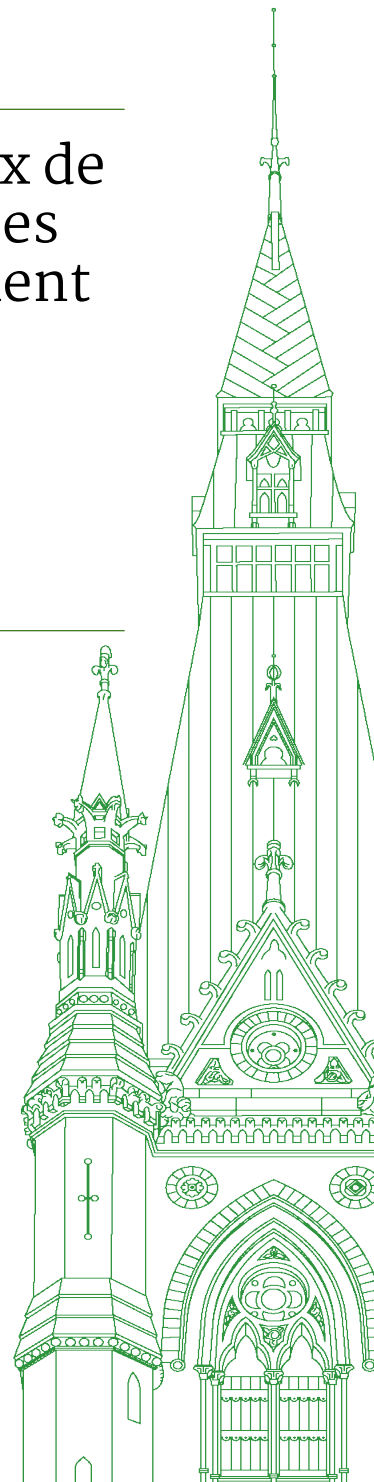
Sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 019

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le lundi 25 mai 2026



Président : Fayçal El-Khoury

Sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

Le lundi 25 mai 2026

• (1550)

[Français]

Le président (Fayçal El-Khoury (Laval—Les Îles, Lib.)): J'ouvre maintenant la séance.

Je vous souhaite la bienvenue à la 19^e réunion du Sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international de la Chambre des communes.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Sous-comité le mardi 28 octobre 2025, le Sous-comité se réunit dans le cadre de son étude sur les personnes déplacées à l'intérieur et à l'extérieur de leur pays à l'échelle mondiale.

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride. Conformément au Règlement, les députés peuvent y participer en personne ou au moyen de l'application Zoom.

[Traduction]

J'aimerais faire quelques observations à l'intention des témoins et des membres du Comité.

Veillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Pour ceux qui participent par vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro, et veuillez vous mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas. Sur Zoom, au bas de votre écran, vous pouvez sélectionner le canal approprié pour l'interprétation: le parquet, l'anglais ou le français. En salle, vous pouvez utiliser l'oreillette et sélectionner le canal désiré. Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

[Français]

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue au premier groupe de témoins.

[Traduction]

Nous accueillons, à titre personnel, Ann Fitz-Gerald, directrice de la Balsillie School of International Affairs, qui se joint à nous par vidéoconférence. Nous recevons M. Ardi Imseis, professeur à la Faculté de droit de l'Université Queen's. De Médecins Sans Frontières, nous accueillons Michael Lawson, représentant humanitaire au Canada. Du Centre mondial du pluralisme, nous recevons Meredith Preston McGhie, secrétaire générale, et Michael Youash, gestionnaire principal, Analyse globale. Enfin, nous accueillons Youssef Jai, conseiller principal en politiques à l'Internal Displacement Monitoring Centre, qui comparait par vidéoconférence.

Bienvenue à tous.

Je vais maintenant accorder cinq minutes à chacun d'entre vous pour votre exposé liminaire. Veuillez faire de votre mieux pour respecter le temps imparti.

J'invite Mme Ann Fitz-Gerald à prendre la parole pour cinq minutes.

Madame, vous avez la parole.

Ann Fitz-Gerald (directrice, Balsillie School of International Affairs, à titre personnel): Monsieur le président et distingués membres du Sous-comité, je vous remercie de me donner l'occasion d'aborder la question des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et à l'étranger.

Aujourd'hui, le monde connaît des niveaux de déplacement sans précédent dans l'histoire moderne. Plus de 120 millions de personnes sont actuellement déplacées de force. La majorité d'entre elles restent déplacées à l'intérieur de leur propre pays, tandis que des dizaines de millions ont traversé des frontières en tant que réfugiés ou demandeurs d'asile.

Dans de nombreuses régions, les conflits ne sont plus dus à une seule cause, mais à une interaction entre des facteurs comme la fragilité de la gouvernance, le stress climatique, l'exclusion économique, les pressions démographiques, l'insécurité alimentaire, les réseaux criminels transnationaux et la concurrence géopolitique.

Voici mon premier message clé. Les conflits d'aujourd'hui sont persistants, permanents et alimentés par l'effet cumulatif de multiples pressions qui se renforcent mutuellement. C'est là que les travaux sur le lien entre l'aide humanitaire, le développement et la paix s'avèrent utiles. Ils s'éloignent des approches politiques cloisonnées pour se tourner vers des outils qui cherchent à s'attaquer à l'effet collectif et systémique des pressions, vers un changement — un objectif — qui apporte une plus grande capacité et une plus grande gouvernance en matière de résilience, ainsi que vers de nouveaux modèles de financement qui peuvent soutenir cela.

Mon deuxième message est que la nature des conflits évolue de manière à aggraver les déplacements et à compliquer la protection humanitaire. Les conflits modernes ciblent de plus en plus les infrastructures civiles essentielles, les télécommunications, les barrages, les installations d'approvisionnement en eau, les réseaux énergétiques, les hôpitaux, et plus encore. Les groupes armés et les acteurs étatiques reconnaissent que la perturbation des infrastructures affaiblit les gouvernements, fragmente les sociétés et mine la vie économique. Les systèmes autonomes, les nouvelles capacités en matière d'armes et même le cyberpiratage permettent de provoquer ces perturbations de loin.

Cela a des répercussions directes sur les déplacements. Les populations sont forcées de fuir non seulement la violence, mais aussi l'effondrement des réseaux d'approvisionnement en eau, d'électricité, de soins de santé et d'alimentation. De plus en plus, en raison de l'incidence croissante de la guerre urbaine, avec l'utilisation de frappes de précision sur les infrastructures essentielles, les populations déplacées se dispersent dans les zones rurales et périurbaines qui sont difficiles d'accès pour les organisations humanitaires. Cela remet en question à la fois l'accès humanitaire et la protection des civils en général.

L'aide humanitaire technologique a pris une importance qui dépasse le cadre des applications de cartographie et de localisation développées ces dernières années. On a de plus en plus besoin de systèmes de soutien autonomes, de réseaux de communication fiables, d'outils de vérification des faits et de mécanismes d'authentification de l'information pour protéger les populations vulnérables contre la désinformation, l'exploitation et la manipulation.

Mon troisième message concerne les répercussions sur les droits de la personne pour les personnes en déplacement.

La distinction entre les facteurs de déplacement tend à s'estomper alors que les personnes fuient les conflits. Comme les cadres juridiques et institutionnels internationaux ont tendance à traiter ces facteurs séparément, de nombreuses personnes déplacées se retrouvent sans protection. Le long des routes migratoires, la protection des droits demeure inégale. Il existe souvent un ensemble disparate de mécanismes juridiques, des systèmes d'octroi de l'asile incohérents et des normes de protection différentes entre les pays d'origine, de transit et de destination.

Un principe particulièrement important est celui de la non-détention, selon lequel les personnes en déplacement ne doivent pas être criminalisées par des mesures fondées sur la détention. Les systèmes d'enregistrement, la documentation temporaire et l'administration fondée sur les droits sont des réponses beaucoup plus efficaces et humaines que les pratiques de détention, qui aggravent souvent la vulnérabilité et les traumatismes.

Les récents changements de politique en Amérique du Nord et en Europe soulèvent également d'importantes préoccupations. Le durcissement des restrictions en vertu des mécanismes sur les tiers pays sûrs et des accords de migration externalisés risque parfois de pousser les populations vulnérables vers des routes de migration plus dangereuses tout en affaiblissant les protections procédurales.

Mon dernier message est que le Canada a l'occasion de faire preuve d'un leadership fondé sur les principes dans ce domaine. Cela passe par des investissements dans les systèmes numériques, le soutien à l'innovation humanitaire et le déploiement responsable de technologies dans des environnements fragiles.

Le Canada peut continuer de préconiser une approche axée sur les droits en matière de déplacement, une approche qui reconnaît la dignité et les droits des personnes en déplacement, qu'elles soient déplacées à l'intérieur de leur propre pays, réfugiées, demandeurs d'asile ou migrantes touchées par des crises multiples. Il peut le faire au moyen du Pacte mondial pour les migrations, du Pacte mondial sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays des Nations unies.

Je vous remercie et je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

• (1555)

[Français]

Le président: Merci, madame Fitz-Gerald. Je vous suis reconnaissant d'avoir respecté le temps de parole qui vous était alloué.

J'invite maintenant M. Ardi Imseis, professeur à l'Université Queen's, à prendre la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

Dr. Ardi Imseis (professeur, Faculté de droit, Queen's University, à titre personnel): Merci, monsieur le président.

Je vais parler du problème de réfugiés le plus ancien de l'après-guerre, à savoir le cas des réfugiés palestiniens, et de ce que le Canada peut faire à ce sujet. Je le fais en tant que l'un des très rares Canadiens à avoir occupé des postes de direction à l'UNRWA et au HCR, ce que j'ai fait entre 2002 et 2014.

Je soulèverai trois points.

Premièrement, le mandat de l'UNRWA fait partie de ce que les Nations unies ont déterminé comme étant sa « responsabilité permanente » pour la question de la Palestine. Cette responsabilité découle de la tentative infructueuse de l'Assemblée générale des Nations unies de diviser la Palestine sans le consentement du peuple palestinien en 1947 et, bien sûr, de la « Nakba » de 1948, au cours de laquelle au moins 750 000 Palestiniens ont été exilés de force de leur pays.

L'UNRWA a été créé en 1949 pour fournir une aide directe et des programmes de travail aux réfugiés palestiniens jusqu'à ce que leur sort soit résolu conformément au droit international, y compris leur droit de retour, de restitution et d'indemnisation. Cependant, ces droits ont toujours été violés par Israël, qui a interdit le retour des réfugiés palestiniens simplement parce qu'ils ne sont pas juifs. Par conséquent, l'Assemblée générale des Nations unies a renouvelé à maintes reprises le mandat de l'UNRWA, plus récemment pour trois autres années, en décembre 2025. Aujourd'hui, quelque 5,9 millions de réfugiés palestiniens sont inscrits auprès de l'UNRWA, ce qui les rend admissibles à l'éducation, à la santé, aux secours et aux services sociaux en Jordanie, au Liban, en Syrie et en Palestine occupée.

Le Comité a entendu des affirmations selon lesquelles la pratique de l'UNRWA consistant à accorder le statut de réfugié aux descendants de réfugiés palestiniens est une anomalie. C'est inexact. En vertu du droit international, lorsque des solutions durables restent difficiles à trouver au fil des générations, la protection internationale des réfugiés — que ce soit par l'entremise du HCR ou de l'UNRWA — tend à s'adresser aux descendants des réfugiés sur la base de l'unité familiale. Blâmer l'UNRWA pour la poursuite du problème des réfugiés palestiniens est, bien franchement, une assertion trompeuse.

Deuxièmement, les réfugiés palestiniens traversent aujourd'hui la période la plus difficile de leur histoire. Depuis le 7 octobre 2023, Israël a tué ou blessé environ un quart de million de Palestiniens par la famine et des bombardements aveugles. La grande majorité d'entre eux étaient des réfugiés. Deux millions d'autres Palestiniens ont été déplacés de force par Israël.

En janvier 2024, la Cour internationale de justice a déterminé qu'Israël est vraisemblablement engagé dans un génocide à Gaza. Des centaines d'employés de l'UNRWA, ainsi que leurs familles, ont été tués et blessés alors que des centaines d'installations de l'UNRWA, y compris son siège social à Jérusalem-Est occupé, ont été illégalement détruites, endommagées ou réquisitionnées par Israël.

Le secrétaire général des Nations unies a décrit l'UNRWA comme « l'épine dorsale des opérations d'aide humanitaire des Nations unies » à Gaza. Citant des allégations fallacieuses selon lesquelles plus de 10 % des employés de l'UNRWA sont des terroristes, en octobre 2024, Israël a adopté une loi interdisant les activités de l'UNRWA en Palestine occupée. En octobre 2025, la Cour internationale de justice a déterminé que les allégations d'Israël sont sans fondement, que la loi est illégale et qu'Israël est obligé de faciliter les opérations de l'UNRWA en Palestine occupée. Israël, bien sûr, refuse de le faire.

Il est donc essentiel que le Canada fasse pression sur Israël pour qu'il fasse marche arrière.

Enfin, bien que l'UNRWA soit essentiel pour aider les réfugiés palestiniens, il faut dire qu'aucune mesure de soutien aux activités de l'Office ne peut remplacer la nécessité d'une solution durable. On oublie souvent que le nettoyage ethnique des réfugiés palestiniens par Israël, qui dure depuis des décennies, la dépossession et l'usurpation massives de leurs biens, la dénationalisation massive de cette population et le déni du droit de ces réfugiés au retour et à la restitution constituent des violations flagrantes et systématiques du droit international, toutes documentées par les Nations unies depuis des décennies et qui se poursuivent à ce jour.

Par conséquent, en plus du soutien de principe du Canada aux opérations humanitaires de l'UNRWA, Ottawa doit redoubler d'efforts pour aider à trouver une solution durable au problème des réfugiés palestiniens, y compris la mise en œuvre de leur droit au retour, à la restitution et à l'indemnisation conformément au droit international. D'ici à ce que le Canada le fasse, il doit également ouvrir immédiatement ses portes aux réfugiés palestiniens fuyant les ravages à Gaza et ailleurs dans le territoire palestinien occupé.

Merci beaucoup, monsieur le président. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

• (1600)

Le président: Merci, monsieur Imseis.

J'invite maintenant M. Michael Lawson à prendre la parole pour cinq minutes.

La parole est à vous.

Michael Lawson (représentant humanitaire au Canada, Médecins Sans Frontières): Merci, monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du Sous-comité, de m'avoir invité à vous parler aujourd'hui des populations déplacées à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Je représente Médecins Sans Frontières, ou Doctors Without Borders, mieux connu sous le nom de MSF, qui fournit des soins médicaux d'urgence aux personnes touchées par les conflits et les crises dans le monde entier.

[Français]

MSF n'est pas une organisation spécialisée dans les questions migratoires, mais nous sommes des témoins directs des conséquences humanitaires et des conséquences sur la santé des populations déplacées. Les Nations unies estiment que 136 millions de personnes dans le monde ont été déplacées de force, et bon nombre d'entre elles comptent parmi nos patients et patientes dans plus de 70 pays où nous intervenons.

[Traduction]

Notre travail, à MSF, consiste à fournir des soins médicaux à ceux qui n'ont aucun autre recours, et il est difficile d'imaginer qui correspondrait mieux à cette description que les personnes qui ont été contraintes de fuir leur foyer pour échapper à la violence, à la persécution ou à des catastrophes. Beaucoup ont subi des traumatismes graves ou ont besoin de soins psychologiques spécialisés, en plus de besoins médicaux parfois complexes. Les centres d'accueil sont souvent surpeuplés, ils manquent de ressources et le risque de transmission de maladies y est élevé. Les personnes déplacées de force doivent également souvent compter sur des organisations comme la nôtre pour les soins médicaux, et sur d'autres organismes pour l'hébergement, la nourriture, l'eau potable et la protection.

Malheureusement, ce système mondial d'aide est au bord de l'effondrement. Les coupes budgétaires généralisées opérées par les pays donateurs traditionnels dans les budgets consacrés à l'aide humanitaire internationale ont privé les organismes d'intervention, dans de nombreuses zones de crise, de la capacité nécessaire pour fournir les services indispensables à la survie des personnes déplacées. Notre organisation constate sur le terrain les lacunes dévastatrices de la réponse mondiale face aux déplacements forcés, lacunes que des pays comme le Canada peuvent et doivent s'efforcer de combler.

Le conflit qui sévit actuellement au Soudan en est un exemple. Il a été qualifié de plus grande crise humanitaire au monde. Il s'agit également de la plus grande crise de déplacement de population, avec 4,5 millions de personnes chassées par la violence vers les pays voisins et un nombre stupéfiant de 9,1 millions de personnes déplacées à l'intérieur même du Soudan. Les personnes qui ont été contraintes par ce conflit de quitter leur foyer, en quête de santé et de sécurité, ont eu du mal à trouver l'une ou l'autre. Au Soudan, les lieux où les gens cherchent refuge ont été délibérément pris pour cible par les parties belligérantes, et les conditions de vie désastreuses augmentent le risque d'épidémies, notamment de rougeole et de choléra.

La situation n'est guère meilleure pour ceux qui ont réussi à fuir au-delà des frontières soudanaises. Dans les campements informels du Tchad et du Soudan du Sud, les conditions de vie sont souvent épouvantables. Les personnes déplacées qui y arrivent sont confrontées à la surpopulation, à des épidémies et à un accès limité à la nourriture et à l'eau potable.

Le Soudan n'est qu'un exemple. Partout dans le monde, de la baie du Bengale à la République démocratique du Congo, de Gaza à Haïti, la violence, les conflits et les catastrophes provoquent des déplacements de population et engendrent une multitude de crises humanitaires de grande ampleur, qui nécessitent chacune une intervention accrue.

Malheureusement, notre rencontre d'aujourd'hui a lieu à un moment où les interventions humanitaires à travers le monde diminuent en raison de coupes budgétaires, alors même que les besoins ne cessent d'augmenter. En tant qu'organisation financée de manière indépendante, MSF continue d'intervenir dans bon nombre des situations d'urgence les plus graves au monde, mais nous nous retrouvons de plus en plus isolés et nous ne pouvons espérer répondre seuls à des besoins aussi immenses.

Les Canadiens sont fiers, à juste titre, de l'approche de principe et marquée par un engagement profond dont fait preuve leur pays en matière d'aide humanitaire, une approche qui a toujours donné la priorité aux besoins des populations les plus vulnérables de la planète, même lorsque d'autres ont manifestement failli à cette tâche. Il est aujourd'hui plus urgent que jamais que le Canada reste fidèle à ces principes et renforce sa réponse aux besoins humanitaires, précisément au moment où d'autres détournent le regard.

Dans son prochain budget fédéral, il est donc essentiel que le gouvernement canadien annonce une augmentation du financement de l'aide humanitaire internationale et démontre au reste du monde que venir en aide à ceux qui n'ont plus nulle part où aller n'est pas simplement une dépense symbolique dont on peut se passer en période difficile. Il s'agit au contraire d'une obligation fondée sur des principes et des valeurs qui doivent être respectés.

Je voudrais conclure ces propos en soulignant que le financement ne suffit pas à lui seul. MSF intervient également dans les camps de déplacés au Bangladesh, où plus d'un million de réfugiés rohingyas sont confinés depuis près de neuf ans, depuis que les violences les ont chassés de leurs foyers en Birmanie. Les récentes coupes budgétaires ont considérablement réduit les services, notamment les rations alimentaires, dont ils dépendent. Il est essentiel que ces coupes soient annulées afin d'assurer leur survie. C'est là l'essence même de l'aide humanitaire.

Les Rohingyas et d'autres personnes dans une situation similaire ne peuvent pas être laissés dans une incertitude perpétuelle, sans aucune chance de retour et sans avenir. Le Canada et d'autres pays doivent également s'employer à trouver une solution politique susceptible d'ouvrir la voie à un avenir et de redonner espoir à ceux qui ont tout perdu. L'indifférence mondiale, voire le désespoir, ne saurait être une solution.

Je serais ravi de discuter plus en détail de tous ces exemples et des façons dont le Canada pourrait y répondre lors de la discussion qui suivra.

• (1605)

Le président: Merci, monsieur Lawson.

J'invite maintenant Mme Meredith Preston McGhie à prendre la parole.

Meredith Preston McGhie (secrétaire générale, Centre mondial du pluralisme): Merci, monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du Sous-comité, de nous avoir invités à comparaître.

Une personne sur 70 sur la planète est touchée par un déplacement. Le Centre mondial du pluralisme n'est pas une organisation opérationnelle, humanitaire ou d'aide à l'établissement. Notre témoignage sera donc axé sur les causes des déplacements, sur les défis qui se posent aux sociétés qui accueillent des réfugiés, et sur les outils pour aider à prévenir et à résoudre les conflits afin de faciliter

le retour, endiguer le déplacement et mieux préparer les sociétés à accueillir les personnes déplacées pour que tous puissent s'épanouir.

Nos recherches montrent que les conflits, les persécutions et l'instabilité — les principaux facteurs de déplacement — surviennent lorsque les sociétés perçoivent la diversité comme une menace et que le pluralisme cesse d'exister. Ces fléaux touchent surtout les communautés marginalisées, mais avec le temps, ils affaiblissent l'ensemble de la société, alimentant ainsi de nouveaux cycles de déplacement.

Notre travail de recherche dans le cadre du Moniteur mondial du pluralisme cerne les tendances qui ont engendré des conflits et des déplacements massifs de population. Parmi les principales conclusions figurent l'ampleur des répercussions d'une instrumentalisation prolongée de l'identité sur les conflits et les déplacements; la nécessité de disposer à la fois de cadres juridiques pour soutenir la réinstallation et de programmes socioculturels pour éviter la désignation de boucs émissaires et promouvoir la cohésion sociale; l'importance de mettre en place des approches pluralistes en amont pour que les retours post-conflits soient durables et n'entraînent pas la reprise du conflit; et l'importance de faire participer directement les communautés marginalisées et touchées par les conflits aux programmes, aux politiques et aux processus de paix.

Nos analyses du pluralisme au Soudan montrent clairement les conséquences des politiques et des pratiques menées par l'État qui considère la diversité comme une menace. L'idéologie officielle de l'État — prônant l'unité par la conformité et l'exclusion des groupes qui ne se conforment pas à l'identité arabe majoritaire — est au cœur des causes du conflit qui constitue aujourd'hui la plus grave crise humanitaire et de déplacement de population dans le monde. Le retour des populations déplacées nécessite une paix durable pour éviter de nouveaux déplacements. Pour ce faire, il faut mettre l'accent sur la promotion de la cohésion sociale entre les personnes rapatriées et les communautés d'accueil.

En Syrie, nous constatons les défis que posent les déplacements massifs de population pour le redressement du pays. Quelque 13,5 millions de personnes ayant été déplacées depuis le début du conflit, soit près de la moitié de la population d'avant-guerre, les répercussions de la guerre — combinées aux difficultés économiques et à l'afflux des rapatriés — ont exacerbé les tensions entre les différentes communautés syriennes. En l'absence de stratégies proactives visant à promouvoir la cohésion sociale, les répercussions combinées des déplacements et du déclin économique peuvent entraîner une fragmentation et une instabilité accrues.

Il faut aussi tenir compte des conséquences physiques et psychologiques des déplacements. Les conclusions d'une récente rencontre réunissant des jeunes Soudanais déplacés montrent que les principales répercussions de la guerre sont la détresse psychologique, le désespoir, l'épuisement, la dépression et la fragmentation sociale. Ces facteurs limitent la capacité d'une société à se relever et à éviter de futurs cycles de conflit et de déplacement.

Les graves restrictions imposées à l'espace civique des jeunes au Soudan créent un contexte dans lequel il n'existe pratiquement aucun espace sûr permettant une action civile indépendante en dehors de l'action humanitaire. Les déplacements ont eu des répercussions sur l'éducation, les moyens de subsistance, la mobilité et la stabilité sociale. Cela souligne l'importance d'apporter un soutien aux pays d'accueil, étant donné que les deux tiers des réfugiés dans le monde se trouvent dans des situations de déplacement prolongé.

Les stratégies visant à intégrer les populations déplacées dans la société doivent adopter une approche pluraliste. Il est donc nécessaire de combiner des mesures concrètes de soutien, comme les parcours vers la citoyenneté et l'accès aux services, à des efforts visant à renforcer le sentiment d'appartenance, la cohésion sociale et les liens avec les communautés d'accueil.

Des millions de jeunes Soudanais déplacés font face à des défis considérables lorsqu'ils cherchent à s'engager économiquement et à retrouver un sentiment d'appartenance, une communauté et des moyens dignes de gagner leur vie. Le statut juridique constitue l'obstacle principal. Les permis de travail et les frais associés, les documents de résidence et l'accès à un compte bancaire sont des obstacles structurels, et non de simples tracasseries administratives. Même lorsque des cadres juridiques solides sont en place, en l'absence d'une approche délibérément axée sur le pluralisme, l'hostilité sociale et les restrictions politiques compromettent l'inclusion des populations déplacées. C'est ce que nous constatons dans tous les pays que nous avons évalués.

Ces conclusions, qui ressortent dans l'ensemble de nos rapports du Moniteur mondial du pluralisme, témoignent de la nécessité d'adopter des approches holistiques pour favoriser une intégration constructive des personnes déplacées, le dialogue avec les populations d'accueil et la participation aux processus de réconciliation dans le cas des retours post-conflit.

Nous avons de nombreuses autres conclusions dans notre mémoire écrit dont nous serions ravis de discuter avec le Comité lors de la période de questions.

- (1610)

Le Canada est une figure de proue dans le respect des engagements envers les réfugiés. Ses politiques et ses pratiques fondées sur le pluralisme constituent le fondement de sa réussite dans l'accueil et l'intégration des réfugiés au fil des ans. Le Canada peut tirer parti de ces traditions et de son expertise pour soutenir les actions holistiques nécessaires afin de relever les défis liés aux déplacements de population dans le monde.

Nous serons heureux de répondre à vos questions. Merci.

Le président: Merci, madame Preston McGhie.

J'invite maintenant M. Youssef Jai à prendre la parole pour cinq minutes.

Youssef Jai (conseiller principal en politiques, Internal Displacement Monitoring Centre): Monsieur le président et distingués membres du Sous-comité, je vous remercie de m'avoir invité aujourd'hui à témoigner sur la question des déplacements internes.

Je représente l'Internal Displacement Monitoring Centre, ou IDMC, une organisation non gouvernementale basée à Genève qui a été créée en 1998 et qui fait partie du Conseil norvégien pour les réfugiés. Depuis plus de 25 ans, l>IDMC fournit à la communauté internationale des données et des analyses sur les déplacements internes causés par les conflits, la violence et les catastrophes. Nous suivons la situation des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays dans plus de 200 pays et territoires. Notre mission consiste à mettre en lumière le sort de ces personnes, souvent laissées pour compte, et à éclairer la prise de décisions grâce à des données fiables. Nous ne recueillons pas de données primaires; nous nous employons plutôt à rassembler, traiter et valider l'information provenant de diverses sources, y compris des gouvernements.

Que révèlent nos données sur l'ampleur des déplacements internes? Nous avons publié notre « Rapport mondial sur le déplacement interne » annuel il y a tout juste deux semaines. À la fin de 2025, on comptait 82,2 millions de personnes déplacées dans le monde. Environ les deux tiers des personnes déplacées de force sont des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Ce chiffre comprend 68,6 millions de personnes déplacées par des conflits et la violence dans 54 pays et territoires, ainsi que 13,6 millions de personnes déplacées par des catastrophes dans 82 pays et territoires. Bien que le nombre total de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ait légèrement diminué par rapport à 2024, il est resté proche de son pic historique. Cette baisse était en partie liée aux retours signalés, notamment au Soudan, en République démocratique du Congo et en Syrie, dont beaucoup se sont déroulés dans des conditions précaires. La baisse était également liée à une diminution de la disponibilité des données, due en partie à la diminution des aides.

En plus d'effectuer un suivi du nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, nous surveillons également les déplacements ou les mouvements, en comptant les situations de déplacement au cours d'une année donnée, et non les personnes — puisqu'une personne peut être déplacée plusieurs fois — afin de mieux cerner la nature dynamique du phénomène. Les conflits et la violence ont entraîné un nombre record de 32,3 millions de déplacements internes en 2025, soit une augmentation de 60 % par rapport à 2024, dépassant pour la première fois de l'histoire les déplacements liés aux catastrophes. L'Iran et la République démocratique du Congo représentaient à eux deux les deux tiers du total.

Les catastrophes ont également continué à provoquer des mouvements de population à grande échelle. Les tempêtes, les inondations, les feux de forêt et d'autres aléas soudains ou à évolution lente ont entraîné près de 30 millions de déplacements internes dans 140 pays et territoires, soit une baisse de 35 % par rapport au niveau exceptionnellement élevé de 2024, mais un chiffre qui reste supérieur de 13 % à la moyenne annuelle de la dernière décennie. Bon nombre de ces déplacements étaient des évacuations préventives, ce qui montre que les déplacements peuvent constituer un mécanisme d'adaptation positif dans les pays exposés aux catastrophes. Beaucoup de ces déplacements n'étaient pas de court terme, bien que les données sur la durée des déplacements liés aux catastrophes restent très lacunaires. Les chiffres de l>IDMC traitent les conflits et les catastrophes comme des éléments déclencheurs distincts, mais dans les faits, ces éléments se recoupent dans de nombreux pays, ce qui contribue à des déplacements prolongés et répétés.

Derrière ces chiffres se cachent des millions de vies perturbées, des collectivités déchirées et des enfants privés de leur avenir. Les difficultés auxquelles font face les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays sont considérables. Elles ont notamment perdu leur logement, leur sécurité, leurs moyens de subsistance et leur accès à l'éducation. Compte tenu de l'aggravation des effets croissants des changements climatiques et de la multiplication des crises humanitaires, et en l'absence de solutions durables, le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays est susceptible de rester élevé.

Selon les principes directeurs de 1998 sur le déplacement interne, ce sont les gouvernements nationaux qui ont la responsabilité première de s'occuper des déplacements internes. Les déplacements internes constituent certes un enjeu humanitaire et lié aux droits de la personne, mais il ne se limite pas à cela. En 2019, à la demande de 57 États membres, dont le Canada, le secrétaire général des Nations unies a mis sur pied un groupe d'experts de haut niveau sur les déplacements internes. Le rapport qu'il a publié a fait date et a mené à l'adoption de son plan d'action sur le déplacement interne.

L'un des principaux enseignements tirés de ces initiatives est l'appel à passer de l'aide humanitaire à court terme à des approches davantage axées sur le développement. Grâce à un leadership gouvernemental fort — lorsque cela est possible — et à un soutien international approprié, il est possible de briser le cycle des déplacements prolongés. On peut empêcher que les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays aujourd'hui deviennent les réfugiés de demain, et des solutions durables peuvent être mises en place. On commence à voir des changements positifs prendre forme dans plusieurs pays, mais le défi consistant à maintenir collectivement cet élan et à accélérer les progrès pour faire face aux déplacements internes, à une époque où la solidarité internationale et le respect du droit international sont en déclin, demeure.

Nous espérons que le Canada, qui coprésidait jusqu'à récemment le Groupe d'amis sur les solutions aux déplacements internes à Genève, continuera de faire preuve d'un engagement inébranlable à l'égard de cet enjeu important.

Je vous remercie de votre attention.

• (1615)

Le président: Merci, monsieur Jai.

Je tiens à remercier tous nos témoins de leurs excellentes déclarations préliminaires.

Nous allons maintenant passer à la première série de questions.

J'invite M. Majumdar à prendre la parole pour sept minutes.

Shuvaloy Majumdar (Calgary Heritage, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de comparaître aujourd'hui dans le cadre de cette importante étude.

J'aimerais commencer par Mme Fitz-Gerald.

Madame Fitz-Gerald, je suis heureux de vous voir après si longtemps. Il est bon de voir que vous avez toujours une grande maîtrise de tous ces dossiers.

J'aimerais approfondir un peu votre témoignage avec mes premières questions. Quel rôle les nouvelles technologies transformatrices peuvent-elles jouer dans les déplacements externes et internes? Comment ces technologies peuvent-elles nous aider?

Ann Fitz-Gerald: Je vous remercie beaucoup de votre question. Elle est importante.

J'aborde ce débat sous l'angle des conflits et de la sécurité. Cela m'amène tout naturellement à analyser comment les conflits et les dynamiques de sécurité au sens large conduisent à ces déplacements et obligent les populations à se déplacer et à devenir des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Je m'intéresse à la manière dont les guerres sont menées actuellement. Les solutions s'appuient sur des données et nombre d'entre elles reposent sur des

plateformes numériques et de nouveaux systèmes d'armement, des systèmes qui surpassent les systèmes d'armement lourd des grandes puissances mondiales dotées de capacités militaires.

Je dis cela parce que nous vivons dans un monde intangible, dans une économie intangible, qui s'appuie sur les données. C'est l'atout le plus précieux de toute organisation. L'affectation de ressources aux budgets militaires et de défense à l'heure actuelle fait en sorte qu'on investit massivement dans les technologies à double usage. L'expression « à double usage » désigne, bien sûr, l'usage à des fins civiles et l'usage à des fins de défense.

Le Canada peut jouer un rôle supplémentaire dans ce domaine en mettant en place des règles, des protocoles et des normes — qui font cruellement défaut dans d'autres régions du monde — pour ces technologies à double usage, sous forme en particulier de technologies humanitaires et au service de la paix, pour leur utilisation responsable et sécuritaire. On éviterait ainsi que les données relatives aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays soient manipulées ou utilisées à des fins d'exploitation. C'est un exemple parmi tant d'autres.

Le Canada, en tant qu'acteur de premier plan dans ce domaine, peut défendre les droits et la dignité de ces groupes. En s'efforçant de renforcer les capacités internes pour améliorer la résilience et la gouvernance, tout en continuant à financer et à soutenir les interventions humanitaires d'urgence sur le terrain, il peut contribuer à instaurer des normes et des principes fondés sur des règles dans la manière d'utiliser ces technologies. Nous avons pu constater comment les données biométriques et les données sur les passages frontaliers ont été utilisées contre des personnes dans des pays comme le Liban et l'Afghanistan. C'est parce que la gouvernance est à la traîne par rapport à l'utilisation des technologies. Le Canada a un rôle concret à jouer dans ce domaine.

• (1620)

Shuvaloy Majumdar: Je vous remercie de cette réponse.

Nous savons que de nombreux régimes responsables des déplacements de populations utilisent souvent ces données à mauvais escient et s'en servent en fait comme une arme avec le soutien de dirigeants autoritaires comme ceux de Pékin et d'ailleurs. Ils échangent leurs pratiques exemplaires dans ce domaine. Je vous suis très reconnaissant de votre analyse sur la façon dont la technologie, en cette période de bouleversements, peut contribuer à une issue positive pour les personnes déplacées.

Permettez-moi de vous demander votre avis sur un autre aspect de cet enjeu. Il y a beaucoup de compressions dans les budgets de l'aide internationale. C'est le cas ici au Canada, malheureusement, et partout dans le monde. Dans ce contexte, quel rôle le Canada peut-il jouer pour défendre les droits des personnes ou des groupes déplacés à l'intérieur ou à l'extérieur de leur pays, compte tenu notamment de la nature des dynamiques de conflit à l'origine de ces déplacements?

Ann Fitz-Gerald: Le Canada peut aider de plusieurs façons.

La première est par le renforcement des capacités. Il s'agit d'une approche peu coûteuse qui, si elle est mise en œuvre correctement, peut être très efficace. Les Canadiens, en particulier ceux qui travaillent à l'étranger dans le domaine de l'aide humanitaire et du développement, jouissent d'une grande confiance. Nous avons eu une très bonne expérience avec notre programme de développement militaire, lorsque nous avons des conseillers en poste dans différents pays. Nous avons pu le constater dans les domaines du développement et de l'aide humanitaire.

Cela peut s'inscrire dans le cadre des travaux actuellement menés au sein des Nations unies — auxquels je participe — qui visent à promouvoir cette approche synergique et collective de l'action humanitaire, du développement et de la paix. Il s'agit de briser les cloisonnements, d'adopter une analyse systémique et de formuler des recommandations qui tiennent compte des pressions systémiques, et non plus uniquement des pressions isolées les unes des autres. Le Canada a un rôle important à jouer. Nous disposons également d'excellents programmes d'enseignement supérieur dans ce domaine.

La deuxième consiste à déployer des conseillers pour aider à renforcer la résilience des systèmes sur le terrain. Comme je l'ai dit, les Canadiens jouissent d'une grande confiance et connaissent bien ce domaine. Nous avons dans la salle aujourd'hui plusieurs conseillers qui travaillent sur le terrain sur ces enjeux. Il est de loin préférable de mettre en place des systèmes sûrs, responsables et efficaces à l'intérieur d'un pays que de laisser la migration s'étendre à l'extérieur des frontières, si on peut la gérer correctement à l'intérieur des frontières et si ces groupes sont protégés et bénéficient de tous les statuts et avantages auxquels ils ont droit. Parfois, les gouvernements doivent mettre en place des systèmes plus résilients — capables d'absorber les chocs lorsqu'ils surviennent — qui sont élaborés et étayés à partir de cette analyse collective.

Je recommanderais fortement un financement durable pour les situations d'urgence, mais aussi pour le renforcement des capacités.

Shuvaloy Majumdar: Je pense qu'il ne nous reste que quelques secondes.

Vous avez fait référence à l'exclusion économique et parlé de la nécessité pour les États de renforcer leur résilience et de mettre en place des mécanismes pour éviter que la migration s'étende à l'extérieur des frontières, ainsi que de développer, sur leur propre territoire, des systèmes pour éviter les déplacements de population.

Pourriez-vous préciser comment ces dynamiques risquent d'aggraver les inégalités au sein des populations déplacées au cours des différentes étapes du processus de déplacement?

Ann Fitz-Gerald: Je vais faire un lien entre le déplacement...

Le président: Pouvez-vous répondre rapidement, s'il vous plaît? Le temps est écoulé.

Ann Fitz-Gerald: On constate que les pays touchés par des conflits se font peu à peu dépouiller de leurs données et de leur capacité de générer de la richesse par la suite. On assiste à la mise en place d'un nouveau programme aux États-Unis, qualifié « d'aide sanitaire », mais qui vise en fait à obtenir un accès sans entraves et permanent aux données des citoyens à des fins d'innovation économique à l'extérieur des frontières. Cela conduira à une marginalisation accrue et à une augmentation des flux migratoires en raison des énormes inégalités économiques que cela engendrera.

• (1625)

Le président: Merci.

J'invite maintenant Mme Dhillon à prendre la parole pour sept minutes, s'il vous plaît.

Anju Dhillon (Dorval—Lachine—LaSalle, Lib.): Merci à tous nos témoins d'être ici aujourd'hui.

Je vais commencer par M. Lawson.

Médecins Sans Frontières vient en aide aux personnes déplacées, mais son personnel est ainsi constamment en danger. Je vais poser quelques questions à ce sujet.

Ceux qui travaillent dans ce contexte de violence mettent leur vie en danger. Pouvez-vous nous en parler un peu?

Michael Lawson: Parlez-vous du personnel de Médecins Sans Frontières comme tel? Il convient sans doute de souligner que notre personnel dans le monde est presque exclusivement composé de personnes qui vivent dans les pays où nous intervenons et en sont originaires. Ce sont elles qui accomplissent la quasi-totalité du travail que nous faisons. Elles sont aussi souvent touchées par les crises et les conflits auxquels nous répondons. Beaucoup de nos collègues font partie des personnes déplacées dans certains cas. Ils sont contraints de s'adapter, mais ils continuent de fournir des soins médicaux et humanitaires d'urgence là où c'est nécessaire.

Vous parlez des membres du personnel et des personnes qui dispensent des soins... mais le contexte est beaucoup plus large. C'est l'ensemble des personnes touchées qu'il faut avoir à l'esprit ici.

Dans toutes ces situations, nous constatons la même chose, soit que la capacité de répondre aux besoins des personnes déplacées... Comme je l'ai dit dans ma déclaration préliminaire, les gens se retrouvent dans des situations extrêmement difficiles et ont peu de moyens de s'en sortir. Ils deviennent presque entièrement dépendants de l'aide humanitaire. Compte tenu du fait qu'une grande partie de cette aide est aujourd'hui menacée — en raison des compressions budgétaires —, la tâche, qui était déjà excessivement difficile, l'est désormais encore plus.

Anju Dhillon: En juin 2025, Médecins sans frontières a publié un article sur la peur qui devient une caractéristique déterminante des parcours migratoires, car de nombreux réfugiés et migrants vivent une crainte prolongée et anticipative liée à la violence, à l'insécurité et à l'instabilité des politiques frontalières. Il y a un traumatisme indirect. Il y a aussi un traumatisme à long terme qui se transmet de génération en génération.

Pouvez-vous nous en parler? De plus, quelles mesures de soutien en santé mentale sont offertes?

Michael Lawson: Certainement. Un aspect souvent négligé des difficultés auxquelles sont confrontées les personnes déplacées de force est celui de la santé mentale et du traumatisme psychologique qu'elles sont nombreuses à subir.

Être forcé de quitter sa maison est fréquemment en soi une expérience traumatisante. Comme nous l'avons vu dans de nombreux endroits dans le monde où nous travaillons, les personnes déplacées de force sont souvent exposées à des degrés élevés de violence, même au fur et à mesure que leur parcours progresse. Comme il existe très peu d'options pour assurer leur sécurité, il est essentiel de leur fournir des soins psychologiques et des services de santé mentale à toutes les étapes. Pour les personnes déplacées qui restent confinées dans des camps ou qui reprennent leur parcours, il s'agit d'un besoin fondamental qui, bien souvent, n'est pas satisfait.

Cela fait partie intégrante du travail que nous accomplissons dans à peu près tous les contextes de déplacement dans lesquels nous intervenons. Nous sommes conscients que ces gens-là sont exposés à des niveaux de traumatisme plus élevés, et nous continuons donc à en faire une priorité. Comme je l'ai mentionné dans mes observations liminaires, nous faisons souvent cavalier seul pour la prestation de ces soins dans un certain nombre de contextes différents.

Anju Dhillon: Les femmes et les filles courent un risque très élevé d'être victimes de la traite des personnes lorsqu'elles sont déplacées et qu'elles se retrouvent dans des camps de réfugiés et des zones de transit.

Quels moyens peuvent être mis en oeuvre pour mieux les protéger?

• (1630)

Michael Lawson: Je vous remercie beaucoup de cette question, car il s'agit également d'une dimension souvent négligée dans le contexte des populations en déplacement.

Depuis toujours, c'est l'une très grande priorité dans toute intervention humanitaire et toute forme de réponse aux besoins des personnes déplacées. Comme vous l'avez dit, les personnes forcées de quitter leur foyer sont placées dans des contextes où elles ne bénéficient pas des mesures de sécurité et de protection habituelles. Elles sont dès lors en danger. Les femmes et les filles sont particulièrement exposées à la violence fondée sur le sexe.

Même en dehors des camps de déplacement à grande échelle, lorsque l'intervention humanitaire est insuffisante, nous constatons souvent, par exemple, que le simple fait de devoir se rendre la nuit aux latrines en traversant des secteurs non éclairés, faute de ressources adéquates, peut augmenter la part de risques, en particulier pour les femmes et les filles en situation de déplacement.

Nous considérons Haïti comme un exemple trop souvent négligé dans ce contexte des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. Médecins sans frontières a une clinique consacrée à la violence sexuelle et sexiste à Port-au-Prince. Nous avons constaté une augmentation importante du nombre de personnes survivantes qui demandent des soins à notre clinique et qui ont été déplacées à l'intérieur même de Port-au-Prince.

Cette exposition accrue à la violence sexuelle et fondée sur le sexe qui met les gens en danger est une préoccupation absolument prioritaire dans tout ce contexte de déplacement.

Anju Dhillon: Il me reste 30 secondes. Voulez-vous ajouter quelque chose?

Michael Lawson: Tous ces éléments témoignent du fait que nous parlons de personnes qui se trouvent dans une situation particulièrement délicate et qui sont exposées à des risques excessifs. Plus nous voyons la réponse humanitaire diminuer dans ces diffé-

rentes situations, plus nous voyons tous ces besoins s'accroître et l'exposition au risque augmenter également. C'est un déséquilibre auquel il faut remédier.

Le président: Merci, madame Dhillon.

[Français]

J'invite maintenant M. Alexis Brunelle-Duceppe à prendre la parole pour sept minutes.

Alexis Brunelle-Duceppe (Lac-Saint-Jean, BQ): Merci, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins qui sont venus témoigner en comité aujourd'hui.

Monsieur Imseis, en votre qualité de professeur à la Faculté de droit de l'Université Queen's, pourriez-vous nous dire dans quelle mesure le cadre juridique international protège adéquatement les personnes qui sont déplacées à l'intérieur d'un territoire donné?

[Traduction]

Dr. Ardi Imseis: En droit international, il y a, de façon générale, deux sous-ensembles de personnes dont le sort est jugé préoccupant par la communauté internationale. Il s'agit des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

La principale différence entre les deux tient au simple fait que les personnes dites déplacées à l'interne ne traversent pas une frontière internationalement reconnue. Les raisons pour lesquelles ces gens-là doivent se déplacer sont semblables. Comme nous l'avons entendu dans les témoignages d'aujourd'hui, il y a dans le monde beaucoup plus de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays que de réfugiés.

La communauté internationale des États tente de combler l'écart entre ces deux groupes. C'est ainsi que nous nous en remettons à la Déclaration de New York qui date de quelques années. Nous essayons, tout au moins en principe, d'appliquer pour les personnes déplacées à l'interne le même cadre réglementaire que celui qui existe pour les réfugiés en vertu de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. Nous n'en sommes toutefois pas encore là. En vertu du droit international, les règles régissant le traitement des personnes déplacées à l'interne, leurs droits et ce que les États sont tenus de faire à leur égard ne correspondent pas à ce qu'exige le droit des réfugiés.

Il existe un ensemble de lois non contraignantes. Je fais référence ici à une série de principes établis par Francis Deng. C'est ce que nous appelons les principes de Deng concernant les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. Il y a aussi la Déclaration de New York, qui a été adoptée il y a quelques années, après les principes de Deng. En prenant connaissance de ce corpus législatif d'application souple — et lorsque je dis « souple », je fais référence aux principes non contraignants auxquels les États adhéreraient pour des raisons de courtoisie, d'intérêt, de moralité et ainsi de suite —, on constate le développement progressif d'un ensemble de règles et de normes s'appliquant aux personnes déplacées à l'interne qui se rapprochent de celles prévues en vertu de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. Il y a presque une correspondance directe, mais pas complètement.

Ce que je veux dire, c'est que le Canada et tous les États ont tout intérêt à veiller à ce que le corpus législatif d'application souple régissant le traitement des personnes déplacées à l'intérieur en vertu de la pratique internationale soit codifié dans un traité proprement dit, ou du moins à ce qu'on tente de rendre ces normes contraignantes.

Enfin, cela ne veut pas dire que les États qui sont aux prises avec un problème de personnes déplacées à l'intérieur n'ont pas d'obligations juridiques contraignantes à l'égard de ces personnes. Il existe effectivement de telles obligations, et elles sont très strictes. Nous le constatons non seulement dans les principes du droit des réfugiés, mais aussi dans les textes législatifs régissant les droits de la personne, comme les pactes de 1966 sur les droits économiques, sociaux et culturels, et sur les droits civils et politiques. En outre, il y a les principes coutumiers du droit international qui s'appliquent aux réfugiés, mais aussi aux personnes déplacées à l'intérieur, en particulier l'obligation de non-refoulement, c'est-à-dire que l'on ne peut pas renvoyer une personne dans un endroit où elle a une crainte bien fondée d'être persécutée.

Voilà en gros ce qu'il en est. Je pourrais vous donner tout un cours à ce sujet, mais je vais vous épargner cela.

• (1635)

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: Je vous remercie beaucoup de votre réponse.

Selon moi, c'est la base de la solution à court, à moyen et à long terme. Le défi qu'on a présentement, selon ce que nous ont dit plusieurs témoins et intervenants de groupes que nous avons rencontrés, c'est que les grandes organisations internationales n'arrivent pas à être fonctionnelles lorsque vient le temps de défendre les personnes déplacées à l'intérieur des frontières. C'est la même chose pour les réfugiés en général. Il y a aussi des droits des réfugiés à l'international qui sont complètement bafoués.

La question qu'on se pose présentement est la suivante: doit-on créer de nouvelles organisations internationales? Doit-on apporter des modifications de l'intérieur? Est-ce possible, compte tenu de ce qui se passe sur le plan géopolitique? On n'a qu'à voir l'Organisation des Nations unies et le Conseil de sécurité.

Qu'est-ce qui permettrait aux grandes organisations internationales d'arriver à cette solution, finalement?

[Traduction]

Dr. Ardi Imseis: Mon approche serait d'utiliser ce que nous avons et de ne pas ratisser trop large. Autrement dit, si nous essayons de créer un tout nouveau traité, ce sera très difficile, parce qu'il faudra une volonté politique de la part des 193 États membres des Nations unies, et peut-être davantage si l'on tient compte notamment des États qui ont le statut d'observateurs. Cela demande beaucoup de travail.

La Déclaration de New York, qui a été adoptée il y a quelques années, est le fruit de deux ou trois ans de négociations intenses sur ces principes généraux. Nous devons appuyer les Nations unies à cet égard.

Le Canada peut jouer un rôle très important en veillant à ce que les organismes des Nations unies chargés de s'acquitter de leurs obligations en vertu de la Déclaration de New York, comme le Haut-Commissariat pour les réfugiés et l'Organisation internationale pour les migrations, disposent des ressources humaines et ma-

térielles dont ils ont besoin pour offrir une protection suffisante aux personnes dont la situation est jugée préoccupante, qu'il s'agisse de réfugiés ou de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

À l'heure actuelle, je pense que nous admettons tous que les ressources sont très difficiles à obtenir et qu'il semble y avoir une augmentation des conflits mondiaux et géopolitiques. C'est là que le Canada peut intervenir pour combler une lacune et jouer un rôle de véritable chef de file.

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: Vous serez peut-être d'accord avec moi pour dire que le problème qu'on a présentement est que le Canada me semble être en train de suivre une tangente observable non seulement au pays, mais aussi à l'échelle mondiale, qui consiste à accroître les dépenses en défense et à réduire les dépenses en développement international. C'est comme si ces deux enveloppes devaient être liées d'une manière ou d'une autre, alors que, selon moi, il devrait s'agir de deux choses complètement séparées.

En effet, on observe actuellement une hausse des conflits, une hausse des dépenses en défense et une réduction draconienne des dépenses en aide internationale, que ce soit en Europe, au Japon, au Canada ou aux États-Unis, dans le cas de USAID, soit l'Agence américaine pour le développement international. Nous nous retrouvons donc dans un contexte qui va potentiellement rendre les problèmes exponentiels, si on multiplie tous les derniers facteurs dont je vous ai parlé.

Comment peut-on s'en sortir, à ce stade-ci? Est-ce que le Canada va dans la bonne direction?

[Traduction]

Dr. Ardi Imseis: D'après ce que vous décrivez, je dirais qu'ils ne vont pas dans la mauvaise direction, mais le Canada n'est pas seul.

Je suis tout à fait d'accord avec vous pour dire que chacun de ces facteurs — la montée des conflits géopolitiques, l'isolationnisme de certaines des grandes puissances du monde, l'affaiblissement complet de l'ordre juridique international fondé sur des règles et ainsi de suite — peut être examiné isolément des autres, mais ne devrait pas l'être. Notre politique étrangère doit s'inscrire dans une démarche équilibrée de telle sorte que nous comprenions bien que, si nous injectons de l'argent dans la défense, au bout du compte, il y aura une guerre, et à la fin de cette guerre, il y aura des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des réfugiés. Inévitablement, c'est nous qui allons alors nous retrouver avec le « problème » ou le « fardeau » qui doit être partagé, comme le dit le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés. Toutes ces choses sont liées.

• (1640)

Le président: Merci.

J'invite maintenant M. Zuberi à prendre la parole pour une période de cinq minutes.

Sameer Zuberi (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Je tiens à remercier nos invités de leur présence et des témoignages très intéressants qu'ils nous livrent.

J'aimerais poursuivre avec M. Imseis. Vous parliez tout à l'heure du droit international et de la régression dans sa mise en œuvre. Comment entrevoyez-vous l'avenir à cet égard? Comment pensez-vous que nous pourrions rétablir le respect pour nous assurer qu'il recommence à guider nos actions pour traiter les conflits, les migrations, les déplacements et tout le reste?

Dr. Ardi Imseis: Merci beaucoup pour cette excellente question.

Je dois dire que le discours prononcé par M. Carney à Davos m'a plutôt ravi. En fait, j'en ai parlé avec mes étudiants le lendemain, et ce, avec grand plaisir.

Je suis toutefois revenu sur terre, environ quatre semaines plus tard, quand M. Carney s'est mis à tergiverser et à manquer de clarté relativement à ce que devrait être la position du Canada concernant la situation en Iran avec l'agression par les États-Unis et l'utilisation illégale de la force par Israël, ou même en rapport avec le Venezuela, et ainsi de suite.

Ce que je veux dire, c'est que notre efficacité dépend de notre capacité à appliquer le droit international de façon uniforme et à traiter de la même manière tous les cas semblables. C'est ainsi que je répondrais à la question. Je pense que M. Carney a fait preuve de leadership. Le premier ministre a été très bon à Davos. L'impression générale que j'ai, c'est qu'il comprend ce qui est en jeu dans notre relation avec les États-Unis, ce qui est extrêmement important. Le Canada peut faire preuve de leadership, et s'il le fait, d'autres suivront. D'autres puissances moyennes nous emboîteront le pas et, en fait, la majorité de la population mondiale suivra, c'est-à-dire l'hémisphère Sud. Ils verront enfin un État qui prend au sérieux la primauté du droit international en l'appliquant systématiquement dans tous les cas.

En ce qui concerne les populations de personnes déplacées à l'intérieur du pays ou de réfugiés, un exemple parfait qui est pertinent pour le Canada est la façon dont nous avons réagi correctement et généreusement à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, en nous occupant des réfugiés ukrainiens qui sont venus au Canada. Nos quartiers étaient accueillants; notre gouvernement également en mettant en place, à juste titre, tous ces programmes de visas temporaires. Cela a démontré le leadership du Canada. Comparez cela, seulement deux ans plus tard, au traitement auquel les populations de réfugiés palestiniens qui ont été touchées par ce qui se passe là-bas ont eu droit — ou non, selon votre évaluation — de la part du Canada. De toute évidence, il s'agit de cas semblables avec des occupations militaires étrangères, qui sont toutes deux le résultat d'une agression et, au moins dans un cas, d'un génocide plausible, si vous prenez au sérieux les propos de la Cour internationale de justice. Cependant, le Canada n'a pas appliqué ces principes de façon juste et équitable, et c'est là que le bât blesse.

Le Canada peut faire preuve de leadership, mais c'est une affaire de volonté politique. Je pose la question à chacun d'entre nous: sommes-nous sérieusement prêts à assurer le respect du droit international? Si c'est le cas, nous ferons la bonne chose et verrons à son application uniforme dans tous les cas.

Sameer Zuberi: Monsieur Imseis, vous venez de mentionner la Palestine, et j'aimerais que M. Lawson nous en parle également.

Beaucoup de gens se demandent pourquoi on accorde autant d'attention à la Palestine. Dans votre déclaration préliminaire, vous avez mentionné qu'il s'agit de la préoccupation en matière de déplacement qui perdure depuis le plus longtemps à l'échelle de notre planète.

Monsieur Lawson, aimeriez-vous nous expliquer pourquoi?

Monsieur Imseis, vous pourriez le faire après.

Pourquoi les gens reviennent-ils sans cesse à la charge avec cet enjeu?

Michael Lawson: Voulez-vous savoir pourquoi les gens soulèvent sans cesse la question des déplacements en Palestine?

• (1645)

Sameer Zuberi: Oui.

Michael Lawson: Je ne peux répondre à cette question que du point de vue d'une organisation qui fournit notamment aux personnes déplacées l'aide humanitaire dont elles ont besoin. Je ne saurais vous dire pourquoi ce sujet est soulevé plus souvent que tout autre. Je peux cependant vous rappeler que ce n'est certes pas la seule crise de déplacement au titre de laquelle nous devons intervenir dans le monde pour répondre aux immenses besoins ainsi créés. Il est toutefois important de souligner qu'il est ici question d'une population qui n'a nulle part où aller. Il n'y a pas eu de réponse ciblée pour veiller à ce que ces personnes déplacées aient accès aux soins et à l'aide dont elles ont besoin pour survivre. En fait, on constate plutôt une réduction de l'accès humanitaire à Gaza tout particulièrement.

Il n'en demeure pas moins que tout cela se passe au vu et au su du monde dans le contexte de l'une des crises les plus couvertes par les médias. À Médecins Sans Frontières, nous sommes au fait d'un certain nombre de cas de déplacement et de crises politiques du même ordre qui ne retiennent pas autant l'attention. Le fait que nous puissions voir de nos propres yeux que l'on fait obstacle à l'aide humanitaire alors que les besoins sont si criants est peut-être l'un des aspects les plus décevants de cette situation, et c'est pourquoi elle continue de nécessiter l'attention qui y est consacrée.

Le président: Merci, monsieur Zuberi.

J'invite maintenant Mme Cody à prendre la parole pour une période de cinq minutes.

Connie Cody (Cambridge, PCC): Merci.

J'aimerais adresser ma question à Mme Meredith Preston McGhie, si vous me le permettez.

À la lumière de votre énorme travail de médiation entre les acteurs étatiques et non étatiques dans le cadre de conflits qui entraînent le déplacement massif de communautés ethniques — en particulier en appuyant les efforts de l'ONU dans certaines parties de l'Asie, de l'Afrique et notamment au Kosovo —, quelle est, selon vous, la plus grande menace à laquelle font face les personnes déplacées à l'heure actuelle, et quelles régions sont les plus touchées?

Meredith Preston McGhie: Disons tout d'abord que c'est une question d'une très vaste portée.

S'il est aussi délicat de prioriser les diverses menaces qui pèsent sur les populations déplacées, c'est notamment parce que nous risquons ainsi de ne pas tenir compte de l'interconnexion entre toutes ces menaces. Lorsque nous examinons le nombre de personnes déplacées — au Soudan, par exemple, on en recense quatre millions et demi à l'étranger et quelque neuf millions et demi à l'intérieur du pays —, nous constatons que les menaces sont innombrables: bombardements constants par des attaques de drones; niveaux de déplacement demeurant élevés; violence sexuelle, tant à l'intérieur du pays que dans les camps; exclusions dont j'ai parlé dans l'ensemble de la région ciblant notamment les jeunes; polarisation sociale; dissension; difficultés économiques; et traumatismes dont d'autres participants ont parlé. Le Soudan n'est qu'un exemple. Nous avons surtout traité du Soudan en raison du travail que nous effectuons et des recherches que nous menons dans ce pays, mais vous pourriez transposer cette expérience aux Rohingyas de Cox's Bazar. On pourrait citer aussi les déplacements prolongés en Syrie et en Colombie, où nous faisons énormément de travail. Encore une fois, on ne parle pas assez de cette crise, mais elle est à l'origine de l'un des plus importants déplacements à l'intérieur d'un pays de toute la planète.

Je pense que nous devons tenir compte de la complexité des différentes couches de problématiques, des liens entre ces populations déplacées et les collectivités d'accueil où elles vivent, ainsi que de la façon dont nous les établissons tous ensemble.

Les contestations juridiques qui ont été soulevées continuent de nous compliquer la tâche, mais l'une des principales choses qui me préoccupent — et vous avez souligné mon travail de médiation et de rétablissement de la paix —, c'est notre incapacité à faire la paix. La grande majorité de ces situations découlent de conflits et de notre incapacité à jouer un rôle de chef de file à l'échelle mondiale dans la recherche de solutions pour une paix durable. Je dirais que le Canada pourrait exercer un leadership plus fort à cet égard, non seulement en soutenant les efforts de paix dirigés par des civils au Soudan, mais aussi dans le contexte des conflits qui font rage partout dans le monde. Je pense que c'est un secteur d'intervention tout à fait prioritaire pour le Canada dans la conjoncture que nous connaissons.

Connie Cody: Je vous remercie.

En plus de ce que vous venez de dire au sujet de la paix, y a-t-il autre chose que nous pourrions faire pour empêcher les groupes armés ou les acteurs étatiques de cibler les infrastructures humanitaires essentielles?

Meredith Preston McGhie: Pour ce qui est, plus précisément, des attaques visant les infrastructures humanitaires, je m'en remettrais à mes collègues du secteur humanitaire.

Ce que je dirais, d'après notre expérience au Soudan, c'est que la prévalence de la technologie, dont Mme Fitz-Gerald a parlé plus tôt... Dans bon nombre de conflits, on observe une utilisation de la technologie — des drones — pour attaquer les infrastructures civiles et humanitaires. Le Soudan en est certainement un exemple. L'Ukraine en est un autre. C'est une question sur laquelle nous devrions nous pencher, selon moi.

• (1650)

Connie Cody: À votre avis, comment le gouvernement peut-il intensifier ses efforts humanitaires?

Meredith Preston McGhie: Au Centre mondial du pluralisme, nous ne croyons pas que les efforts humanitaires se limitent aux

ressources et à la volonté politique. Le Canada a l'occasion de jouer un rôle non seulement dans la mise en place de solutions ponctuelles, mais aussi dans la recherche de solutions durables — en s'attaquant aux sources mêmes de ces situations — en mettant l'accent sur les efforts en faveur de la paix et en matière de gouvernance. Nous avons parlé brièvement de la Syrie. Le processus de reconstruction dans des pays comme la Syrie offre énormément de possibilités en ce moment. Le Canada pourrait jouer un rôle de premier plan pour soutenir la cohésion sociale et l'engagement constructif dans le cadre d'un processus de reconstruction après le conflit. Ce processus viendrait compléter les interventions humanitaires dans les régions où nous apportons également notre soutien.

À l'heure où les ressources sont insuffisantes, nous devons veiller à ce que les ressources consacrées à tous ces différents domaines se renforcent mutuellement, afin de ne pas nous retrouver avec, d'un côté, une stratégie humanitaire et, de l'autre, une stratégie de paix ou de développement. Nous pouvons veiller à ce que tous ces éléments s'inscrivent dans une stratégie plus cohérente au sein de la politique étrangère du Canada.

Le président: Merci, madame Cody.

[Français]

J'invite maintenant M. Brunelle-Duceppe à prendre la parole pour cinq minutes.

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci, monsieur le président.

Madame McGhie, vous venez encore de dire que le Canada doit devenir un exemple. Or, ça fait six ans et demi que j'ai la chance d'être vice-président de ce comité, et ça fait six ans et demi que j'entends dire que le Canada doit prendre le leadership sur le plan humanitaire, entre autres.

Le Canada n'est pas une puissance militaire ni une puissance économique, mais il a quand même un historique en matière de défense des droits. C'est un souverainiste québécois qui vous le dit. On n'a qu'à penser à M. Mulroney et à l'apartheid, ou à Lester B. Pearson et aux Casques bleus. Même M. Chrétien avait une politique sur l'Afrique qui était quand même extrêmement intéressante. M. Trudeau est arrivé en 2015 en disant que le Canada était de retour. Aujourd'hui, M. Carney nous dit qu'il ne faut pas voir le monde comme on le voudrait, mais comme il est. Donc, il y a quand même un changement de paradigme assez intense.

Ce que je vois présentement, ce n'est pas le Canada qui prend le leadership, puisqu'il fait des coupes en aide internationale. Il met présentement tous ses œufs dans le même panier en ce qui concerne l'industrie gazière et pétrolière, alors que les changements climatiques s'accroissent et qu'il y aura de plus en plus de personnes déplacées.

Comment peut-on essayer de faire comprendre aux gens du gouvernement qu'il y a péril en la demeure, mais que le Canada a l'occasion d'agir réellement, dans la mesure de ses moyens, en tant que leader moral sur le plan des droits internationaux de la personne? Comment fait-on? Je n'ai pas réussi à trouver la solution en six ans et demi.

[Traduction]

Meredith Preston McGhie: Je vais essayer de répondre à cette question.

Lorsque nous souhaitons diversifier nos échanges commerciaux... Vous avez évoqué le pétrole et le gaz. Nous parlons de la nécessité de diversifier notre économie. Tout à l'heure, nous avons parlé des dépenses en défense. C'est très bien. Aucun de ces éléments ne peut exister indépendamment des autres.

Prenons l'exemple des États du Golfe et du Soudan. Nous souhaitons renforcer nos relations avec certains acteurs du Golfe. Si nous voulons entretenir des relations dans la région du Golfe, nous devons avoir une opinion et nous montrer engagés sur la question du Soudan. La région du Golfe se positionne déjà sur le Soudan. Elle s'investit très activement dans le conflit. Le Canada peut jouer un rôle en ciblant les facteurs économiques à l'origine du conflit au Soudan — en s'attaquant à ceux-ci, en essayant d'en freiner certains et en soutenant le processus de paix au Soudan — afin de démontrer qu'il est un acteur politique sérieux, y compris lorsqu'il est question de commerce.

Nous devons relier ces éléments entre eux, et ne pas nous contenter de faire du commerce d'un côté et de nous occuper des processus de paix politique ou de la diplomatie de l'autre. Si nous voulons avoir une politique étrangère aboutie, il nous faut conjuguer ces éléments.

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: Je comprends, mais parlons justement de la dernière fois qu'il y a eu une entente entre le Canada et les Émirats arabes unis, par exemple, qui sont fort impliqués au Soudan, selon ce qu'on nous a dit. Il s'agit d'une entente de 80 milliards de dollars qui a été conclue au mois de novembre ou décembre, lorsque M. Carney est allé faire un petit saut là-bas. Or, je n'ai pas entendu parler du Soudan. Encore une fois, il y avait là une occasion, mais, malheureusement, on se retrouve un peu le bec à l'eau, aujourd'hui. Il y a un contrat d'investissement de 80 milliards de dollars, mais il n'y a aucune garantie qu'il va se passer quelque chose au Soudan. Pourtant, selon ce qu'on nous dit, le Soudan fait partie du problème, puisqu'il vit une crise humanitaire très grave.

Je n'ai pas eu le temps de m'adresser à vous, monsieur Lawson. J'aimerais que vous nous parliez de ce que vous vivez présentement. Vous l'avez dit, les gens sur le terrain et vous êtes des témoins directs de la situation. J'aimerais savoir ce que le personnel de MSF vous dit relativement aux besoins les plus urgents pour les personnes déplacées, dans les conflits les plus graves présentement.

• (1655)

Michael Lawson: Ce que me disent mes collègues et tout le personnel de MSF, c'est qu'il n'est pas simple d'indiquer un seul besoin, parce que tout est lié.

[Traduction]

La réponse simple est qu'en raison de la diminution des interventions, nous constatons une augmentation générale des besoins. Comme ma collègue l'a dit, lorsqu'il est question d'une intervention stratégique à grande échelle, ces éléments ne sont pas isolés les uns des autres. On ne peut pas traiter les conséquences des déplacements et les besoins humanitaires considérables comme un problème isolé.

Comme vous l'avez dit précédemment, les déplacements exposent les personnes à la violence et à la violence sexuelle et fondée sur le sexe. De plus, lorsque les refuges et les sites d'hébergement pour personnes déplacées sont surpeuplés et manquent de res-

sources, cela favorise la transmission des maladies et l'exposition aux épidémies.

Quels sont les besoins dans ces endroits? Nous constatons tous ces besoins: dans certains cas, les provisions de nourriture ont diminué en raison de la réduction du financement à l'échelle mondiale, et les programmes de protection pour...

Le président: Pouvez-vous conclure, s'il vous plaît? Le temps est écoulé.

Michael Lawson: Chaque élément, qu'il s'agisse des soins médicaux, de la distribution d'aliments, de la protection ou de la sécurité... Tous ces besoins requièrent une plus grande attention, et ce, de toute urgence.

Le président: Merci, monsieur Lawson.

[Français]

Merci, monsieur Brunelle-Duceppe.

[Traduction]

J'invite Mme Vandembeld à prendre la parole pour cinq minutes.

Anita Vandembeld (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

J'aimerais commencer par M. Lawson et parler un peu de la façon dont nous apportons notre aide humanitaire et notre aide au développement.

Nous en avons déjà parlé, et d'autres témoins ont déjà fait état de l'incapacité à s'adapter. De nombreux organismes qui disposent, par exemple, d'un programme quinquennal assorti d'activités et d'objectifs auront beaucoup de difficulté à réagir à une catastrophe qui survient soudainement, car cela dépasse le cadre pour lequel leur projet a été financé.

Je n'ai jamais oublié l'histoire à propos de Goma, où Médecins Sans Frontières menait des activités. Vous avez dit avoir passé devant plusieurs bureaux protégés avec les véhicules blancs, puis, littéralement deux minutes plus loin, il y avait un camp de réfugiés de fortune dépourvu de tout service... quel paradoxe!

Pouvez-vous nous dire comment nous pourrions changer la manière dont nous gérons notre aide publique au développement et notre aide au développement afin de gagner en souplesse, de nous adapter et de mieux répondre aux besoins sur le terrain? Le monde change. Les choses évoluent beaucoup plus rapidement. Pouvez-vous nous dire comment nous pourrions peut-être changer notre façon de faire?

Michael Lawson: Absolument, et je vous remercie de la question.

Je tiens à préciser d'emblée que je ne suis pas médecin, mais je vous remercie quand même.

MSF est une organisation qui, de façon générale, ne dépend pas du financement provenant des gouvernements de différents pays, même si nous entretenons une relation avec le gouvernement du Canada. La quasi-totalité de notre financement provient du secteur privé, ce qui nous confère une certaine souplesse dans notre capacité à répondre aux besoins. Par contre, nous ne représentons qu'une petite partie de l'effort global, quelle que soit la manière dont celui-ci est défini. La question est donc de savoir comment assurer cette souplesse. C'est essentiel... Je suis très heureux que vous ayez soulevé ce point, car il est absolument indispensable d'en tenir compte dans la manière dont le financement de l'aide humanitaire est déterminé.

Sans cette souplesse, nous risquons de nous retrouver exactement dans la situation que vous avez décrite. Les besoins évoluent, car il s'agit de contextes qui ne cessent de changer, influencés par de nombreux facteurs différents. Ainsi, si nous conservons l'approche traditionnelle consistant à allouer des fonds fixes à long terme, comme on l'a fait jusqu'à présent, les organismes ne seront pas en mesure de réagir rapidement. Aujourd'hui plus que jamais, alors que nous sommes confrontés à une réduction des ressources et à une capacité d'intervention diminuée, il est absolument essentiel que les organismes qui dépendent du financement des gouvernements puissent utiliser ce financement de façon plus souple afin de pouvoir s'adapter à ces besoins.

C'est essentiel. C'est quelque chose que nous constatons depuis très longtemps, car nous essayons de mettre l'accent sur cette souplesse. Cependant, en ce qui concerne le financement public à long terme, il s'agit là d'un changement qui s'impose.

• (1700)

Anita Vandenbeld: Merci. Je suis d'accord.

J'aimerais poser une question à Mme Meredith Preston McGhie.

Dans votre déclaration préliminaire, vous avez dit que les deux tiers des personnes déplacées le sont depuis longtemps. Je pense que la plupart des gens pensent qu'une personne déplacée ou un réfugié est quelqu'un qui marche sur un chemin ou une route allant du point A au point B et que ce déplacement est temporaire. Or, ce n'est pas le cas pour la plupart des personnes déplacées dans le monde. Il ne s'agit vraiment pas d'une situation temporaire qui ne dure que le temps d'atteindre le point B, où l'on sera en sécurité. Il est peut-être temps de réexaminer notre conception des déplacements.

Combien de temps durent ces périodes prolongées dont vous parlez? À quoi ressemble, concrètement, la vie d'une personne déplacée aujourd'hui?

Meredith Preston McGhie: Tout d'abord, il n'y a pas qu'une seule expérience type, mais je vais vous donner quelques exemples.

Nous avons des amis et des collègues qui sont nés en tant que réfugiés, dans des camps, parce que leurs parents avaient fui. Si vous me le permettez, je vais citer l'un de nos lauréats du Prix mondial du pluralisme, M. Trésor Mpauni, qui se trouve dans le camp de réfugiés de Dzaleka, au Malawi. C'est un réfugié du Congo. Il est maintenant au Malawi... Je l'ai rencontré il y a six ans. À l'époque, il était déplacé depuis 14 ans. Cela fait maintenant 20 ans qu'il est dans cette situation. Il nous rappelle que:

Les réfugiés sont plus que de simples « réfugiés ». Ce sont des médecins, des ingénieurs, des architectes, des enseignants, des artistes, des rêveurs, des entrepreneurs et des gens ambitieux qui ont beaucoup à apporter lorsqu'on leur en

donne l'occasion. Ce qui les distingue, c'est leur courage héroïque et leur résilience inébranlable...

J'utilise l'exemple de M. Mpauni parce que...

Le président: Pouvez-vous conclure, s'il vous plaît? Le temps est écoulé.

Meredith Preston McGhie: Je dirais qu'il a vécu pendant 20 ans non pas au sein de la société malawite au sens large, mais dans un camp de réfugiés. Nous devons également nous rappeler que ces solutions durables doivent s'inscrire dans l'ensemble de la société. Bon nombre de personnes sont, en effet, confinées dans des camps pendant des décennies. Nous devons réfléchir à la manière d'établir des liens entre les personnes vivant dans les camps et le reste de la société, c'est-à-dire les personnes qui vivent au sein de la population générale.

Le président: Merci.

J'invite maintenant M. Majumdar à prendre la parole pour cinq minutes.

Shuvaloy Majumdar: Merci, monsieur le président.

Monsieur Imseis, je ne suis qu'un député de Calgary. Je ne suis pas juriste, et je n'enseigne pas dans l'une des meilleures universités au pays.

Dans votre déclaration devant la Cour internationale de justice, ou CIJ, en avril 2025, vous avez dit que l'UNRWA est le dernier espoir qu'a le peuple palestinien, en particulier dans la bande de Gaza, de survivre au génocide qu'Israël lui inflige. Vous avez qualifié à maintes reprises la riposte d'Israël au massacre du 7 octobre de génocide, comme vous l'avez fait ici aujourd'hui.

C'est un débat très passionné, qui attise les émotions, et j'essaie d'y participer de manière objective. La question est légitime: appliquez-vous les mêmes normes juridiques et morales au meurtre délibéré de 1 200 civils, à la violence sexuelle systémique et à la prise d'otages perpétrés par le Hamas le 7 octobre? Le droit international ne s'applique-t-il qu'à l'État juif?

Dr. Ardi Imseis: Merci beaucoup de la question. Je pense que la réponse se trouve en quelque sorte dans la question elle-même.

Dans mon témoignage d'aujourd'hui, je vous ai parlé de mon engagement en faveur du droit international et de son application à tous de façon uniforme, sans crainte, et en toute impartialité. Je me dois de vous corriger, monsieur: on n'a pas dit aujourd'hui que ce que fait Israël constitue un génocide. J'ai cité la CIJ, qui a déclaré qu'il y avait vraisemblablement un génocide.

Shuvaloy Majumdar: Ce qui ne revient pas à dire que c'est un génocide, monsieur...

• (1705)

Dr. Ardi Imseis: Permettez-moi de vous expliquer.

J'ai présenté ces observations — que vous venez d'évoquer — devant le principal organe judiciaire des Nations unies, la CIJ, au nom de mon client, un État qui affirme qu'il s'agit d'un génocide. Je pense que vous êtes assez bien renseigné pour comprendre que lorsqu'un avocat se présente devant un tribunal, il représente ses clients et non lui-même.

Shuvaloy Majumdar: Vos conclusions concernant la CIJ... Nous pouvons couper les cheveux en quatre, mais votre témoignage d'aujourd'hui, vos conclusions, et la raison pour laquelle vous avez soulevé ce point visaient à établir des faits, à moins qu'il ne s'agisse que d'une simple parenthèse dans une conversation plus longue que vous poursuivez. Ces propos venaient étayer un argument que vous avez présenté à titre exhaustif, ce que l'on peut constater lorsque l'on se réfère au compte rendu.

Vous avez cité des déclarations israéliennes pour prouver l'existence d'une intention génocidaire en général. Vous avez cité ces preuves aujourd'hui.

Avez-vous également examiné la charte fondatrice du Hamas, les appels de ses dirigeants à la destruction d'Israël et la stratégie explicite consistant à intégrer des effectifs militaires parmi les civils? Pourquoi, dans votre analyse, qualifiez-vous les gestes du Hamas d'actes de résistance, tandis que l'élimination de cette menace par Israël est présentée comme un génocide?

Dr. Ardi Imseis: Je suis heureux de m'entretenir avec vous et de répondre à votre question. Je suis tout simplement perplexe, car je n'ai pas témoigné, et on ne m'a pas demandé de témoigner aujourd'hui, au sujet de mon point de vue concernant un groupe armé non étatique, le Hamas. Je n'ai rien dit au sujet du Hamas.

Je vais faire de mon mieux, en toute bonne foi, pour répondre à votre question sur les actions du Hamas le 7 octobre. Je suis d'avis que ce jour-là, au regard du droit international, les attaques contre Israël et les civils israéliens étaient illégales, constituaient des crimes de guerre et, bien franchement, des crimes contre l'humanité. Des mandats d'arrêt ont été délivrés contre les dirigeants du Hamas. Certains de ces mandats visent des individus, trois dirigeants du Hamas, qui ont depuis été tués par les Israéliens.

Il pense que le Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale continuera de se pencher sur cette affaire et peut-être de délivrer d'autres mandats d'arrêt concernant les événements qui ont eu lieu ce jour-là, sous les ordres du Hamas et d'autres groupes armés palestiniens.

D'autre part, ce jour fatidique du 7 octobre, en ce qui concerne les groupes armés palestiniens qui ont attaqué, précisément, des cibles militaires légitimes — l'Armée de défense d'Israël, des emplacements de tir abrité, le mur et des bases militaires...

Shuvaloy Majumdar: Des soirées de danse et des villages...

Dr. Ardi Imseis: Comprenez-moi bien. J'ai déjà parlé des attaques contre des civils. Je reconnais qu'elles ont été perpétrées. Je les ai qualifiées de crimes de guerre et de crimes possibles contre l'humanité. C'est inscrit au compte rendu.

Je souhaite parler des attaques contre des cibles militaires légitimes parce que j'applique le droit international de manière universelle. Dans cette optique, ces attaques sont parfaitement légales.

Une puissance occupante qui est présente dans le territoire palestinien depuis plus de 60 ans...

Shuvaloy Majumdar: Je suis désolé, monsieur, mais je dois vous interrompre. Mon temps est écoulé.

Dr. Ardi Imseis: ... utilise ses forces militarisées. Elle est donc une cible légitime.

Shuvaloy Majumdar: Je ne suis pas certain qu'une entité terroriste inscrite... Je ne sais pas comment vous faites pour justifier ces actes.

Dr. Ardi Imseis: Je ne fais que répéter les règles du droit international.

Le président: Excusez-moi. Ne parlez pas en même temps s'il vous plaît.

Shuvaloy Majumdar: Mon temps est écoulé.

Je ne comprends pas comment...

Dr. Ardi Imseis: Vous avez posé une question. J'essaie donc de fournir une réponse.

Shuvaloy Majumdar: Le Hamas est une entité terroriste inscrite...

Dr. Ardi Imseis: Par qui a-t-elle été inscrite?

Shuvaloy Majumdar: Vous essayez de dire que cette organisation a mené des opérations légitimes contre des cibles militaires. Vous décrivez le Hamas et les atrocités qu'il a commises le 7 octobre. Vous justifiez ses attaques contre des installations militaires israéliennes en les qualifiant de légitimes.

Le Hamas n'est pas une force légitime. Le Hamas a infiltré l'UNRWA. Vous les rejetez, mais les preuves sont, à mon avis...

Dr. Ardi Imseis: C'est aussi la position de la Cour internationale de justice.

Shuvaloy Majumdar: Le gouvernement allemand, les gouvernements européens et les gouvernements un peu partout dans le monde, y compris plusieurs organismes internationaux, ont remis en question, à juste titre...

Dr. Ardi Imseis: L'État d'Israël a présenté des preuves à la Cour internationale de justice, qui se compose d'un juge allemand, d'un juge américain...

Shuvaloy Majumdar: ... la capacité de l'UNRWA d'appliquer...

Le président: Excusez-moi. Le temps est écoulé.

Dr. Ardi Imseis: ... et d'un juge chinois. Ils ont présenté l'entièreté de la preuve à la Cour internationale de justice, et le tribunal a statué clairement que les allégations étaient non fondées.

Rachael Thomas (Lethbridge, PCC): J'invoque le Règlement.

Le président: Leurs micros sont désactivés.

Je vous écoute, madame Thomas.

Rachael Thomas: Merci.

Monsieur le président, mon collègue avait la parole, et le témoin, M. Imseis, a continué à parler en même temps. C'est inapproprié, monsieur le président, et c'est votre travail d'empêcher ces débordements.

Je voudrais savoir...

Le président: Je suis intervenu, justement, pour leur dire de ne pas parler en même temps.

Rachael Thomas: Je n'ai pas terminé mon rappel au Règlement, monsieur le président.

Je voudrais savoir pourquoi vous avez laissé cette interruption se poursuivre au lieu de ramener le Comité à l'ordre, comme devrait le faire la présidence.

Le président: J'ai ramené le Comité à l'ordre lorsque j'ai rappelé aux gens de ne pas parler en même temps. Ensuite, 15 secondes plus tard, j'ai mis fin à la discussion.

Rachael Thomas: Sur ce rappel au Règlement, monsieur le président, je vous demanderais de rappeler aux témoins qu'ils sont là à l'invitation des députés qui siègent au Comité. Ils doivent respecter les questions qui leur sont posées et ne pas parler en même temps que les honorables députés.

Le président: Je suis totalement d'accord. Merci.

Monsieur Brunelle-Duceppe, vous avez la parole pour cinq minutes.

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci, monsieur le président. Maintenant que tout le monde a pu avoir son clip, je peux intervenir.

Monsieur Jai, permettez-moi de m'adresser à vous, puisque je n'ai pas eu l'occasion de vous poser des questions.

Lors de votre allocution d'ouverture, vous avez parlé des changements climatiques et des déplacements de populations dus à ceux-ci. Ne ressentez-vous pas une crainte présentement en matière de lutte contre les changements climatiques, quand vous voyez tout ce qui se passe un peu partout sur la planète? Il y a des mouvements géopolitiques assez importants, entre autres en raison de notre voisin au sud de la frontière, mais aussi en raison d'une politique d'affaires extérieures venant de la Chine qui est de plus en plus agressive. De plus, on peut penser à ce qui se passe en Russie et en Ukraine. Cette espèce de contexte relègue en seconde classe ce qui était la crise la plus urgente pour toute l'humanité. Par conséquent, ce qui risque d'arriver, c'est que la lutte contre les changements climatiques va diminuer, donc les changements climatiques s'accroîtront et les déplacements de populations s'accroîtront aussi.

Est-ce que je me trompe ou êtes-vous d'accord sur ce constat? Si vous êtes d'accord, comment devrait-on agir?

• (1710)

Youssef Jai: En bref, je suis d'accord sur ce constat.

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a clairement dit que les changements climatiques accentuaient à la fois la fréquence et l'intensité des catastrophes naturelles. On sait que la grande majorité des déplacements liés aux catastrophes concernent des aléas météorologiques et climatiques, entre autres les inondations, les tempêtes et les feux de forêt.

Bien qu'on n'ait pas encore réussi à établir un lien direct et que je ne puisse pas quantifier les déplacements internes liés aux changements climatiques, je peux vous dire qu'il y a manifestement un lien indirect. Cela dit, il y a un point que je soulève souvent: on ne met pas tout sur le dos du changement climatique. Beaucoup de choses peuvent être faites pour prévenir et minimiser les déplacements liés aux catastrophes, que ce soit de la planification urbaine ou la réduction des risques de catastrophes, notamment. Il y a plein de mesures qui peuvent être prises.

Manifestement, l'affaiblissement de l'action climatique n'est pas d'augure positif quant aux efforts visant à contenir les déplacements liés aux catastrophes. Cela dit, il y a une énorme variabilité. Il est vrai aussi qu'on a besoin d'un temps très long pour établir des tendances.

Comment peut-on agir? Évidemment, des acteurs se sont désengagés de l'action climatique. Le Canada et d'autres pays, en Europe

et ailleurs, ont manifestement un rôle capital à jouer afin de maintenir, en espérant que ce n'est qu'une parenthèse, ce leadership en matière d'action climatique et afin de s'assurer que d'autres éléments, comme l'adaptation et la question des pertes et des dommages, continuent de bénéficier de l'attention qu'ils méritent.

Alexis Brunelle-Duceppe: Je pense que Steven Guilbeault ne serait pas d'accord avec nous aujourd'hui si nous lui disions que nous sommes un leader en matière de lutte contre les changements climatiques.

Monsieur Imseis, ma prochaine question vient peut-être du champ gauche, alors il se peut que vous ne puissiez pas y répondre. Je sollicite votre expertise de professeur à la Faculté de droit de l'Université Queen's pour savoir ce qu'il en est à l'international, sur le plan juridique et légal. Les pays plus riches qui sont des émetteurs de gaz à effet de serre et qui sont les plus grands responsables des changements climatiques, en fait, voient-ils que les pays qui sont les moins grands émetteurs sont les premiers à être frappés? Je pense à des endroits comme Tuvalu, dans le Pacifique Sud, qui voit la montée des eaux faire disparaître complètement ses terres.

Les pays qui sont en grande partie responsables des changements climatiques n'ont-ils pas une obligation envers les pays qui n'en sont pas responsables, mais qui en sont victimes?

[Traduction]

Dr. Ardi Imseis: C'est une excellente question, dont je vous remercie. La bonne nouvelle, c'est que la Cour internationale de justice a publié récemment un avis consultatif sur les obligations des États envers les changements climatiques. Je résumerais l'avis en disant que selon la Cour, les États ont une obligation proportionnelle à la quantité de gaz à effet de serre qu'ils produisent et à leur capacité à remédier à la situation. Le cas a été présenté, sauf erreur, par les États du Pacifique Sud — peut-être Tuvalu, la Micronésie et d'autres — parce que ces États risquent particulièrement de subir les répercussions des changements climatiques non seulement sur la production de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, mais aussi sur la destruction de leur propre pays.

Le président: Excusez-moi. Pourriez-vous conclure s'il vous plaît? Votre temps est écoulé.

Dr. Ardi Imseis: La réponse courte est oui. Les grandes économies occidentales ont des obligations proportionnelles à leur production d'émissions. Nous verrons comment la communauté internationale réagira.

• (1715)

Le président: Merci beaucoup.

Au nom du Sous-comité — le président, les députés, le personnel et les interprètes —, nous aimerions vous remercier de votre présence et de votre participation à la réunion consacrée aux personnes déplacées à l'intérieur et à l'extérieur de leur pays à l'échelle mondiale.

Merci beaucoup.

Nous suspendons la séance cinq minutes.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>